

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

---

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS  
NUMÉRIQUES - (N° 1142)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CL19

## AMENDEMENT

présenté par

M. Rancoule, M. Baubry, Mme Bordes, M. Gery, M. Gillet, Mme Lelouis, Mme Griseti,  
M. Bryan Masson, M. Guitton, Mme Levavasseur, Mme Lorho, Mme Pollet, M. Schreck,  
M. Taverne et M. Villedieu

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'aspect dissuasif de la vidéoprotection dans les commerces équipés. Il détaille également le nombre de vols ou d'agressions commises recensé dans les commerces équipés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à dresser un premier bilan de l'effectivité de la vidéoprotection dans les commerces équipés et évaluera l'effet dissuasif.